Date : 13 juillet 2020

DEMANDE DE COTATION

RFQ Nº UNFPA/BFA/RFQ/2020/009

Madame, Monsieur,

L’UNFPA sollicite par la présente une cotation pour le service suivant :

**« Enquête de base dans quatre districts sanitaires dont deux dans la Région du Centre (Bogodogo et
Sig-Nonghin) et deux dans la Région du Centre-Ouest (Sabou et Réo) ».**

Dans le cadre de la mise œuvre du Projet **« Renforcement des capacités des adolescents et des jeunes à exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive au Burkina Faso »**, le Fonds des Nations Unies pour la Population, UNFPA, recrute un bureau d’étude pour la réalisation d’une **enquête de base dans quatre districts sanitaires dont deux dans la Région du Centre (Bogodogo et Sig-Nonghin) et deux dans la Région du Centre-Ouest (Sabou et Réo)**.

Cette Demande de Cotation est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les services et qui disposent de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l’intermédiaire d’un représentant agréé.

1. **À propos de l’UNFPA**

L’UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une Agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L’UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d’avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l’UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l’UNFPA.](http://www.unfpa.org/about-us)

**Spécifications/Cahier de charges**

**Objectif et champ d’application des services**

* **Informations générales**

**Contexte**

Depuis la tenue au Caire en 1994 de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), l’approche visant l’amélioration des droits de la personne humaine en général et des droits des individus en matière de santé sexuelle et de la reproduction en particulier a été intégrée dans les priorités de développement au Burkina Faso.

Cela s’est traduit par la mise en place d’un cadre légal approprié dont :

1. la loi N° 049-2005/AN du 21 décembre 2005 portant Santé de la Reproduction ;
2. la loi n°030-2008/AN du 20 Mai 2008 portant lutte contre le VIH/SIDA et protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et ;
3. la loi N° 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l’égard des femmes et des filles, et prise en charge des victimes adoptée le 06 septembre 2015.

Malgré ce cadre légal mis en place pour créer un environnement favorable au changement des normes sociales, des perceptions négatives portées à la sexualité des adolescent(e)s et jeunes, l’acceptation des violences du fait des ‘’normes’’ et représentations sociales, et de l’insuffisance générale des connaissances sur ces droits, l’accès des adolescent(es) et des jeunes aux services de santé de la reproduction et leur recours à la justice en cas de violence restent toujours un défi, limitant ainsi l’expression de leurs droits en matière de santé sexuelle et de la reproduction. Ceci se traduit par une forte fécondité des adolescentes et jeunes.

En effet, selon l’enquête Multisectorielle, Module Démographie et Santé réalisée par l’institut national de la statistique et de la démographie en 2015, le taux de fécondité des adolescentes de 15-19 ans est 117 pour mille ; ce taux est de 241 pour mille pour les adolescentes de 20-24 ans.

Par ailleurs, selon l’EDS IV, le pourcentage des adolescentes de 15-19 ans ayant déjà commencé leur vie féconde (ont eu une naissance vivante ou enceintes d’un premier enfant) était de 23,8% pour l’ensemble du pays avec une prépondérance en milieu rural (29,2%) par rapport au milieu urbain (12,6%).

Cette forte fécondité s’explique en partie par l’accès limité ou inexistant aux services et aux informations en matière de santé et droit sexuels et reproductifs de qualité et confidentiels notamment la contraception. Celle-ci engendre des conséquences néfastes sur la santé de ce groupe cible, notamment la précocité des rapports sexuels non protégés chez les adolescentes et les jeunes, les grossesses précoces et non désirées, les IST et le VIH/SIDA. En outre, 68,6% des filles adolescentes et jeunes de 15-24 ans ont déjà eu des rapports sexuels dont 44% pour les 15-19 ans et 93% pour les 20-24 ans.

Les MGF et le mariage des enfants sont fréquemment pratiqués par la quasi-totalité des communautés. Au niveau national, la prévalence de l’excision est de 67,3% pour les tranches d’âge de 15 à 49 ans. Dans la région du Centre la prévalence des MGF est de 1,6% pour les 0-14 ans tandis que cette prévalence est de 7,6% dans la région du Centre-Ouest (EMC-MDS 2015).

Quant au mariage des enfants, on note que 49% des femmes de 20-49 ont contracté le mariage avant l’âge de 18 ans. Dans la région du Centre, ce sont 26,7% des femmes de 20-49 qui ont contracté le mariage avant l’âge de 18 ans contre 40,3% dans la région du Centre Ouest.

Ces pratiques néfastes ont des répercussions négatives sur les droits sexuels et reproductifs des femmes notamment des jeunes filles. En effet, on estime que chaque année, 800 femmes sont victimes des fistules obstétricales au Burkina Faso et que 65% de ces cas de fistules obstétricales se produisent chez les filles de moins de 18 ans. En ce qui concerne le mariage des enfants, il entraine la déscolarisation des filles ; toutes choses qui renforcent la restriction de leurs connaissances, de leurs compétences et, secondairement perpétuent les inégalités de sexes.

Malgré les efforts déployés ces dernières années par le gouvernement et ses partenaires au développement, de nombreux défis persistent pour le plein exercice des droits en matière de santé sexuelle et reproductive et pour l’accès à l’information et à des services de qualité en matière de SRAJ. Nombreux sont ceux et celles qui ne bénéficient pas d’accès à un éventail de services de qualité, en particulier des services liés à la grossesse et à la prévention, au dépistage et au traitement du VIH et des autres IST.

L’après-2015 offre donc au Burkina Faso la possibilité pour impulser la promotion du développement et les engagements relatifs aux droits humains.

Ainsi, du fait de sa longue expérience et son expertise dans ces domaines, l’UNFPA a bénéficié d’un financement du Japon pour la mise en œuvre d’un projet dénommé « Renforcement des capacités des adolescents et des jeunes à exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive au Burkina Faso ».

Comme dans tout dispositif normal de la gestion de projet, une étude de base s’impose. Cette étude permettra de fournir aux partenaires de mise en œuvre du projet les informations nécessaires devant permettre non seulement de mieux orienter les interventions mais aussi de mieux apprécier les résultats du projet.

* **Objectifs du projet et principales stratégies d’intervention du projet**

L’objectif du projet est de renforcer les capacités des adolescent(e)s et jeunes des sites d’intervention du projet à exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Pour ce faire, le projet adressera les questions relatives aux droits et services de santé sexuelle et de la reproduction à travers quatre résultats stratégiques :

**Produit 1** : Les adolescent(e)s et jeunes des sites d’intervention du projet ont davantage accès aux informations et aux services de santé et droits sexuels et reproductifs

**Produit 2** : Les adolescent(e)s et jeunes des sites d’intervention du projet disposent des connaissances et compétences nécessaires pour plaider en faveur de leur santé et droits sexuels et reproductifs

**Produit 3** : Des services de santé de qualité sont fournis aux adolescent(e)s et jeunes des sites d’intervention du projet par les formations sanitaires cibles du projet

**Produit 4** : Un environnement favorable à l'exercice de la santé et des droits sexuels et reproductifs des adolescent(e)s et jeunes est créé dans la zone d’intervention du projet

Pour réaliser ces produits, quatre stratégies seront utilisées :

1. accès aux informations et aux services de SDSR (en recourant à la paire éducation);
2. renforcement des connaissances et compétences des adolescents et des jeunes en matière de plaidoyer ;
3. fourniture de services de santé sexuelle et reproductive de qualité aux adolescents et jeunes ;
4. création d’un environnement favorable à la promotion de la SDSR. La création d’un environnement favorable se fera à travers l’identification et le renforcement des capacités (formation, mise à disposition d’outils de communication et de plaidoyer, partage d’expériences en ligne avec des adultes japonais) des adolescents/jeunes et d’adultes favorables à la SDSR.
* **Objectifs et champ de l’étude de base**

L’enquête de base couvre quatre districts sanitaires dont deux dans la région du Centre (Bogodogo
et Sig-Nonghin) et deux dans la région du Centre Ouest (Sabou et Réo) et vise à assurer l’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre du projet sur la base des changements opérés à travers les produits, effets des interventions en faveur des adolescents et des jeunes.

En outre, elle permettra de circonscrire la situation de référence afin de disposer des informations et des indicateurs précis sur les différents secteurs concernés par le projet, et d’améliorer le suivi-évaluation pour la mise à jour continue des changements et faciliter l’analyse des progrès induits à la fin du projet.

De façon spécifique, il s’agit de :

* Déterminer le niveau de connaissances des adolescents et des jeunes en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR) ;
* Analyser les comportements, attitudes et pratiques des adolescents et des jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive ;
* Identifier les barrières socioculturelles qui réduisent l’accès des adolescents et des jeunes filles aux informations et aux services de SSR ;
* Identifier les sources de messages et d'informations sur la SDSR ;
* Déterminer les valeurs de références des indicateurs contenus dans le tableau 1 ;
* Formuler des recommandations pertinentes pour orienter la mise en œuvre du projet.

**Tableau 1 : Liste des indicateurs pour lesquels les valeurs de références doivent être déterminées**

|  |  |
| --- | --- |
| Impact | 1. Pourcentage des adolescents ayant déjà eu une grossesse 2. Pourcentage des adolescentes et des jeunes mariées avant l’âge de 15 ans et de 18 ans 3. Pourcentage des enfants et adolescentes de 0-14 ans excisées 4. Espérance de vie scolaire  |
| Effet | 1. Niveau de connaissance des adolescents et des jeunes en matière de santé et droits sexuels et reproductifs 2. Pourcentage des adolescents et des jeunes ayant déjà reçu des services de santé et droits sexuels et reproductifs (y compris la planification familiale)3. Niveau d’engagement des leaders communautaires (députés, chefs de communauté, chefs religieux, etc.) en faveur des services santé et droits en matière de SR des adolescents et des jeunes  |
| Produit | 1. Niveau de satisfaction des adolescents par rapport aux services de santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes2. Pourcentage des formations sanitaires offrant des services adaptés aux adolescents et jeunes |

* **Résultats attendus**
* Les comportements, attitudes et pratiques des adolescents et des jeunes en matière de santé et droits sexuels et reproductifs sont analysés ;
* Les barrières socioculturelles qui réduisent l’accès des adolescents et des jeunes filles aux informations et aux services de SSR sont identifiées et analysées;
* Les sources de messages et d'informations sur la SDSR sont identifiés ;
* Les valeurs de références des indicateurs ciblés (tableau 1) sont connues ;
* Des recommandations pertinentes sont formulées pour orienter la mise en œuvre du projet.
* **Tâches du Bureau d’études**

Les principales tâches du bureau d’études sont :

* + - 1. Elaborer un rapport de démarrage comprenant une méthodologie détaillée et les outils de collecte des données ;
			2. Participer à l’atelier de validation du rapport de démarrage et intégrer les observations qui en seront issues;
			3. Collecter les données sur le terrain ;
			4. Elaborer le rapport provisoire de l’étude ;
			5. Intégrer les contributions et les commentaires et observations des participants et rédiger le rapport final.
* **Profil et tâches des consultants**

L’étude sera réalisée par un bureau d’études légalement installé au Burkina Faso et à jour de ses obligations fiscales. Les évidences justifiant de la légalité et de paiement des obligations fiscales doivent être incluses dans le dossier de candidature. En outre, le bureau d’études fournira les ressources humaines compétentes pour la réalisation d’un travail de bonne qualité.

Les compétences minimales suivantes sont requises :

**Consultant principal**

* + Etre titulaire d’un diplôme de troisième cycle en sciences sociales ou équivalent (santé publique, Démographie, Economie, Statistique, sociologie ou tout autre diplôme des sciences sociales jugés équivalent) ;
	+ Avoir au moins sept (7) ans d’expérience en matière de recherches et d’évaluation de projets et programmes ;
	+ Avoir une bonne connaissance en matière de santé et droits sexuel et reproductifs des adolescents et jeunes et de planification familiale ;
	+ Avoir une grande expérience en matière de collecte et d’analyse des données quantitatives et qualitatives ;
	+ Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français ;
	+ Avoir une excellente capacité de présentation avec une bonne maîtrise des outils informatiques (Internet, World, Excel et Powerpoint).

**Consultant associé démographe ou statisticien**

* + Etre titulaire d’un diplôme universitaire niveau BAC+5 au moins en Démographie ou en Statistique ;
	+ Avoir une expérience avérée en matière de sondage, de traitement et d’analyse de données ;
	+ Avoir au moins trois (3) ans d’expérience en matière d’étude ou d’évaluation des projets/ programmes ;
	+ Avoir une bonne connaissance en matière de santé de la reproduction des adolescents et jeunes et de planification familiale ;
	+ Avoir une excellente capacité de rédaction et de communication en français ;
	+ Avoir une excellente capacité de présentation avec une bonne maîtrise des outils informatiques (World, Excel et Powerpoint, logiciels d’analyse statistique).
* **Tâches du Bureau d’études**

Les principales tâches du bureau d’études sont :

Elaborer un rapport de démarrage comprenant une méthodologie détaillée et les outils de collecte des données;

Participer à l’atelier de validation du rapport de démarrage et intégrer les observations qui en seront issues;

Collecter les données sur le terrain ;

Elaborer le rapport provisoire de l’étude;

Intégrer les contributions et les commentaires et observations des participants et rédiger le rapport final.

* **Méthodologie**

Le bureau d’études travaillera sous la supervision d’un comité qui facilitera l’accès à la documentation nécessaire et les contacts avec les structures et personnes ressources pour la conduite de l’étude. Les phases d’exécution de l'étude comprennent essentiellement une réunion de cadrage et un atelier de restitution des résultats. La réunion de cadrage aura lieu au début de la mission entre le bureau d’études et le comité de pilotage.

Le bureau d’études veillera au recrutement du personnel de terrain pour la collecte des données et pour leur traitement. En outre, il fournira au comité de pilotage un rapport d’étape immédiatement à la fin de la collecte.

* **Produits livrables**

Quatre produits livrables sont attendus du bureau d’études au cours du processus de réalisation de l’étude. Il s’agit :

1. du rapport de démarrage,
2. du rapport provisoire ;
3. du rapport final de l’étude ; et
4. des Photos / Vidéos prises sur le terrain.
* **Le rapport de démarrage**

Le bureau d’études fournira un rapport de démarrage comprenant la méthodologie détaillée et les outils de collecte des données qui devra être validé par un comité restreint.

* **Le rapport provisoire de l’étude**

Un rapport provisoire de l’étude de 50 pages maximum (sans les annexes), dont un résumé exécutif de 4 pages maximum, sera produit en **français et en anglais**.

* **Le rapport final de l’étude**

Après validation du rapport provisoire, le bureau d’études disposera de deux semaines pour la prise en compte des amendements et observations issus de l’atelier de validation avant transmission du rapport final à l’UNFPA.

Le rapport final doit être de haute qualité rédactionnelle et analytique produit en deux (02) exemplaires formats papier A4 et sous supports numériques (clé USB).

* **Rôles et responsabilité des acteurs**

Quatre principaux acteurs sont impliqués dans la conduite de l’étude notamment UNFPA ; JOICFP ; ABBEF et KIMI. Les rôles et responsabilités sont contenus dans le tableau 2.

**Tableau 2 : Rôles et responsabilités des principaux acteurs**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activité** | **UNFPA** | **JOICFP** | **ABBEF & KIMI** |
| Elaborer les termes de références de l’étude | X | X |  |
| Publier l’avis de recrutement des consultants | X |  |  |
| Fournir les fonds et la logistique au consultant | X |  |  |
| Fournir l’assistance technique nécessaire aux consultants pour la conduite de l’étude | X | X |  |
| Superviser et / ou coordonner les activités du consultant  | X |  |  |
| Amender rapport de démarrage et d'étude soumis et fournir des contributions techniques | X | X | X |
| Demander l’autorisation du comité d’éthique | X |  |  |
| Amender le rapport provisoire |  | X |  |
| Organiser l’atelier de validation du rapport  | X |  |  |
| Collaborer avec JOICFP pour la publication du rapport d'étude  | X |  |  |
| Collaborer avec l'UNFPA - Bureau du Burkina pour la publication du rapport d'étude  |  | X |  |
| Fournir les documents de projet et les informations nécessaires | X |  | X |
| Faciliter la collecte des données sur le terrain  | X |  | X |

* **Calendrier**

La durée d’exécution de l’étude est fixée à quarante-cinq jours à compter de la date de signature du contrat. Le tableau 3 présente le chronogramme indicatif de l’étude.

**Tableau 3 : Chronogramme indicatif de l’étude**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | **Plage de temps** | **Responsable** |
| Draft de termes de références | 01 juin | UNFPA, JOICFP |
| Amendement des termes de références par les parties prenantes | 2 au 9 juin | UNFPA, JOICFP |
| Finalisation des termes de références | 10 juin | UNFPA |
| Avis de recrutement des consultants | 15 juillet | UNFPA |
| Réception des offres | 31 juillet | UNFPA |
| Mise en place du comité technique | 31 juillet | UNFPA |
| Evaluation des offres | 10 août | Comité technique |
| Résultats des offres | 17 août | UNFPA |
| Elaboration du rapport de démarrage (méthodologie et des outils de collecte) | 24 au 29 août | Consultant |
| Soumission du rapport de démarrage | 01 septembre | Consultant |
| Révision du rapport de démarrage | 8 septembre | Comité technique |
| Finalisation du rapport de démarrage (méthodologie et des outils de collecte) | 15 septembre | Consultant |
| Demande d’autorisation du comité d’éthique | 15 sept. au 15 oct. | Consultant |
| Formation des agents de collecte | 19 au 23 octobre | Consultant |
| Collecte des données sur le terrain | 26 au 31 octobre | Consultant |
| Saisie des données | 02 au 06 novembre | Consultant |
| Apurement de la base de données | 09 au 13 novembre | Consultant |
| Analyse des données | 16 au 19 novembre | Consultant |
| Soumission des résultats de l’analyse des données | 20 novembre | Consultant |
| Rédaction du rapport | 20 au 29 novembre | Consultant |
| Soumission du rapport d’analyse | 30 novembre | Consultant |
| Amendement du rapport d’analyse | 2 au 7 décembre | Comité technique |
| Atelier de validation du rapport | 9 décembre | UNFPA, JOICFP, Comité technique |
| Finalisation et soumission du rapport final | 16 décembre | Consultant |

* **Présentation de l’offre technique et financière du Bureau d’études**
* **L’offre technique doit comprendre :**
	+ une note de compréhension des présents termes de référence ;
	+ une méthodologie détaillée de réalisation de l’étude ;
	+ un chronogramme détaillé de l’étude ;
	+ une lettre d’engagement faisant ressortir les expériences antérieures du bureau d’études pouvant être un atout pour la conduite de la présente étude ;
	+ une présentation du bureau d’études faisant ressortir ses qualifications et expériences professionnelles.
* **L’offre financière doit comprendre:**
	+ la lettre de soumission de proposition financière ;
	+ le budget estimatif détaillé de l’étude.
1. **Questions**

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la personne de contact à l’UNFPA : | *M. SANDWIDI Albert* |
| No. de tél. : | *+226 75 87 03 34* |
| Adresse e-mail du contact : | *clarification@unfpa.org* |

**La date limite pour envoyer des questions est fixée au vendredi 24 juillet 2020 à 12 heures, temps universel**. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

1. **Contenu des Cotations**

Les Cotations doivent être envoyées en un seul e-mail, si la taille le permet. Les Cotations doivent contenir :

1. L’offre technique, correspondant aux exigences définies dans les spécifications et le cahier de charges.
2. Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier.

Les deux parties de la cotation doivent être signées par l’autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF.

1. **Instructions de soumission**

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section III
ci-dessus et envoyées par e-mail à l’adresse : faso.bidtender@unfpa.org ou sous plis fermés accompagnées d’un devis dûment rempli et signé avec la mention **« UNFPA/BFA/RFQ/2020/009 - Enquête de base Projet japonais »** à la Réception de l’Immeuble des Nations Unies sise à Koulouba, 01 BP 575 Ouagadougou 01,
Tel : 25 49 13 00 au plus tard le Vendredi 31 juillet 2020 à 12:00, heure de Ouagadougou.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du contact de l’UNFPA : | *M. SANDWIDI Albert* |
| Adresse e-mail du contact : | *sandwidi@unfpa.org* |

Veuillez lire les recommandations suivantes pour les soumissions électroniques :

* La référence suivante doit être incluse dans le champ de l’objet de l’e-mail faso.bidtender@unfpa.org : RFQ Nº UNFPA/BFA/RFQ/2020/009 - Enquête de base Projet japonais. Les e-mails ne contenant pas l’objet correct pourront ne pas être pris en compte par le fonctionnaire en charge de l’approvisionnement et donc ignorés.
* La taille totale de l’e-mail ne doit pas excéder **20 MB (y compris le corps de l’e-mail, les pièces jointes et les en-têtes)**. Si les détails techniques sont inclus dans des fichiers électroniques de grande taille, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date de clôture.
1. **Vue d’ensemble du processus d’évaluation**

L’évaluation sera réalisée au moyen d’un processus en deux étapes par une commission d’évaluation ad hoc. Les offres techniques seront évaluées et notées en premier, avant l’évaluation et la notation des offres financières.

**Évaluation technique**

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux spécifications de service ou au cahier de charges présentés dans la section II et conformément aux critères d’évaluation ci-dessous.

| **Critères** | [A] Maximum de points | [B]Points obtenus par le soumissionnaire | [C]Pondération (%) | [B] x [C] = [D]Total des points |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Démarche technique, méthodologie et niveau de compréhension des objectifs du projet | 100 |  | 20 % |  |
| Planification des travaux ou calendrier indiqué dans l’offre et adéquation aux objectifs du projet  | 100 |  | 20 % |  |
| Expérience professionnelle du personnel employé pour le projet et expertise démontrée dans l’évaluation et les processus liés (CV, etc.) | 100 |  | 15 % |  |
| Expérience spécifique et expertise pertinente en lien avec la tâche à réaliser | 100 |  | 30 % |  |
| Profil de la société et adéquation au projet  | 100 |  | 15 % |  |
| *Total de tous les critères* | 500 |  | 100 % |  |

La grille de notation suivante sera utilisée pour garantir une évaluation objective :

|  |  |
| --- | --- |
| **Respect des exigences du cahier de charges sur la base des preuves fournies dans la soumission** | **Points** **Sur 100** |
| Dépassement significatif des exigences | 90 – 100 |
| Dépassement des exigences | 80 – 89  |
| Respect des exigences | 70 – 79 |
| Respect partiel des exigences | 1 – 69 |
| Non-respect des exigences ou informations servant à l’évaluation du respect des exigences non communiquées | 0 |

**Évaluation financière**

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l’offre technique a obtenu un score minimum de 50 à 70 points seront évaluées.

Les offres financières seront évaluées en fonction du formulaire de devis financier. Le nombre maximum de points accordé à l’offre financière est de 100, et sera attribué au prix total le plus bas indiqué dans la cotation. Tous les autres devis financiers recevront un nombre de points inversement proportionnel calculé sur la base de la formule suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Score financier= | Devis moins-disant ($) | X 100 (Score maximum) |
| Devis à évaluer ($) |

## Score total

Le score total de chaque offre sera constitué de la somme pondérée des scores technique et financier. Le score total maximum est de 100 points.

|  |
| --- |
| Score total = 80 % du score technique + 20 % du score financier |

1. **Critères d’attribution**

L’UNFPA attribuera un bon de commande et un contrat de service professionnel sur la base de coûts fixes ou de prix plafond au(x) soumissionnaire(s) ayant obtenu le score total le plus élevé.

1. **Droit de l’UNFPA de modifier les quantités au moment de l’attribution du marché**

L’UNFPA se réserve le droit, au moment d’attribuer le marché, d’augmenter ou de réduire jusqu’à 20% les volumes de service spécifiés dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l’unité ou des conditions générales.

1. **Conditions de paiement**

Les conditions de paiement de l’UNFPA sont de 30 jours nets à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations correspondant à l’échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

1. [**Fraude et corruption**](http://www.unfpa.org/about-procurement#FraudCorruption)

L’UNFPA s’engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l’encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l’UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](http://www.unfpa.org/resources/fraud-policy-2009#overlay-context=node/10356/draft). La soumission de toute offre implique que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l’audit et des investigations de l’UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l’UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l’UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s’y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute non-coopération aux investigations menées constitue une raison suffisante pour que l’UNFPA résilie l`accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l’UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l’adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l’UNFPA](http://web2.unfpa.org/help/hotline.cfm).

1. **Politique de tolérance zéro**

L’UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l’hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l’hospitalité au personnel de l’UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l’adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](http://www.unfpa.org/about-procurement#ZeroTolerance).

1. **Contestation du processus de Demande de Cotation**

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de l’appel d’offres, de l’évaluation ou de l’adjudication d’un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l’unité concernée de l’UNFPA **Dr Olga SANKARA** à l’adresse suivante : sankara@unfpa.org. Si le fournisseur n’est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l’unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d’approvisionnement à l’adresse procurement@unfpa.org.

1. **Avertissement**

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l’approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.

Bordereau de prix

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du Soumissionnaire :** |  |
| **Date de la cotation :** | Cliquez ici pour indiquer une date. |
| **Numéro de la demande de cotation :** | UNFPA/BFA/RFQ/2020/009 |
| **Devise de la cotation :** | FCFA |
| **Frais de livraison sur la base de l’Incoterm 2010 suivant :**  | N/A |
| **Durée de validité de la cotation :***(Le devis doit être valide pour une période d’au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)* |  |

* L’UNFPA étant exempt d’impôts, tous les tarifs communiqués **ne doivent pas inclure de taxes**.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Article | Description | Nombre et description du personnel par niveau | Tarif horaire | Nombre d’heures nécessaires  | Total |
| 1. Frais professionnels
 |
| 1.1. | Consultant Principal |  |  |  |  |
| 1.2. | Consultant Associé |  |  |  |  |
| *Total des frais professionnels* | CFA |
| 1. Débours
 |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| *Total des débours* | CFA |
| ***Prix total du contrat*** *(Frais professionnels + débours)* | CFA |

*Commentaires du vendeur:*

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la Demande de Cotation n°UNFPA/BFA/RFQ/2020/009 y compris l’ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l’UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l’UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu’à son expiration.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Cliquez ici pour indiquer une date. |  |
| Nom et titre | Date et lieu |

**Annexe I :**

**Conditions générales applicables aux contrats :**

**Contrats visés par la clause de minimis**

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l’UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](http://www.unfpa.org/resources/unfpa-general-conditions-de-minimis-contracts), [espagnol](http://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/UNFPA%20General%20Conditions%20-%20De%20Minimis%20Contracts%20SP_0.pdf) et [français.](http://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/UNFPA%20General%20Conditions%20-%20De%20Minimis%20Contracts%20FR_0.pdf)